

Paris, le 21 juillet 2006 - N° 199/D130

Formation  
INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES,  
ENERGIE

---

Réunion du 23 mai 2006

PROJET D'AVIS .....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	4
Rappel de l'ordre du jour .....	4
Liste des participants .....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION .....	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	30

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 23 mai 2006

1. Le Conseil encourage les services enquêteurs à produire, en 2007 sur l'année 2006, des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise en actuelle et en futures **nomenclatures d'activités et de produits**. Il souhaite que soient également fournis aux utilisateurs des éléments permettant d'apprécier l'impact du changement de nomenclature d'activités.
2. Le Conseil note l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de la **statistique de l'énergie**. Il souhaite que les services enquêteurs apportent leur soutien à l'observatoire de l'énergie pour remplir ces obligations, notamment au travers de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie.
3. Le Conseil souligne le lien qui existe entre **statistiques énergétiques et préoccupations environnementales**, et souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infranationaux pertinents. Il demande que soit engagée une réflexion sur l'évolution à moyen terme du dispositif d'observation auprès des établissements industriels, quant à leurs consommations d'énergie et à leurs préoccupations environnementales.
4. Le Conseil a pris connaissance des orientations proposées par l'Insee afin d'améliorer la pertinence des données de **démographie des entreprises** et de mettre en œuvre les concepts qui ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau européen. Il considère que la publication à partir de 2007 de ces données constituera un progrès pour la connaissance du renouvellement du système productif français et la comparabilité dans ce domaine entre les pays européens.

Avis proposé par la formation Monnaie, finance, balance des paiements et adopté par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie - à soumettre à l'interformation Statistiques d'entreprise

Le Conseil souhaite qu'une attention particulière soit portée sur le plan méthodologique aux **indices des directeurs d'achats (indices PMI)**<sup>1</sup>.

Avis à soumettre à la formation environnement

Le Conseil apprécie les efforts réalisés par les services enquêteurs en vue de contribuer à la réponse française au **règlement européen sur les déchets** et appuie la mise en place des opérations statistiques envisagées. Il note avec satisfaction le souci des services statistiques de concevoir un dispositif d'ensemble qui limite la charge d'enquête pesant sur les entreprises.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur ces indices : <http://www.ntc-research.com/Information/EuroZoneMethodology.asp>

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2007 à la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** réunie le 23 mai 2006 :

**Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie****MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE****Insee**

Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture  
Département Système statistique d'entreprises  
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE**

Direction générale des entreprises - Service des études et des statistiques industrielles  
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

**MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES**

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) -  
Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Direction de l'évaluation et de la prospective

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

**PREMIER MINISTRE**

Direction du Développement des Médias - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

**Formation Système productif****MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI  
Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION  
Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie  
- 23 mai 2006 -

---

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC  
M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires économiques à L'Alliance 7

Rapporteurs : M. Jean-Philippe GROUTHIER, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistique du Sessi  
M. Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du Scees

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

*ORDRE DU JOUR*

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>I. Suivi des avis 2006 et moyen terme</b> .....	<b>6</b>
<b>II. Contexte européen</b> .....	<b>10</b>
<b>III. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007</b> .....	<b>12</b>
<b>1. Exposé synthétique des grandes orientations</b> .....	<b>12</b>
<b>2. Rénovation de la statistique de démographie des entreprises</b> .....	<b>15</b>
<b>3. Débat</b> .....	<b>16</b>
<b>4. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité</b> .....	<b>18</b>
<b><i>Liées à des règlements européens</i></b> .....	<b>18</b>
a) Enquête « Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 » .....	18
b) Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement .....	20
c) Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
d) Enquête communautaire sur l'innovation.....	21
e) Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.....	22
f) Enquête sur la recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels.....	23
<b><i>Autres projets d'enquête</i></b> .....	<b>24</b>
a) Enquête « Recours aux services par l'industrie » .....	24
b) Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 .....	25
<b>IV. Contexte européen de la statistique énergétique</b> .....	<b>27</b>
<b>V. Projets d'avis de la formation</b> .....	<b>28</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>28</b>

*LISTE DES PARTICIPANTS*

AMIEL Marie-Hélène	DOUANES - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
BAUDELET André	CREDIT AGRICOLE SA
BEGUIN Jean-Marc	INSEE Direction des statistiques d'entreprises
BERTIN Michel	CONSEIL GENERAL DU GREF
BLOCH Laurence	INSEE Direction des statistiques d'entreprises
BONNEAU Philippe	SCEES
BONNEFOY Vincent	INSEE Direction des études et des synthèses économiques
BOULENGIER Bernard	SFIC
BOURBIGOT-POGNAT Monique	CNIS
CAZENOVE Josette	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
CHAMPIGNY Guillaume	FEDERATION FRANCAISE DES SPIRITUEUX
CHAPTAL Isabelle	GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
DELAPORTE Maurice	L'ALLIANCE 7
DESAULTY Daniel	SCEES
DUCOURNAU Maryse	CNIS
DUTHION Renan	SCEES
EURIAT Michel	INSEE Direction des statistiques d'entreprises
GELY Alain	CGT
GISSOT Claude	SDES - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
GROSBRAS Jean-Marie	Rapporteur du Comité du label - CNIS
GROUTHIER Jean-Philippe	SESSI
HENON Yves	UNICEM
JLASSI Mahmoud	OED - MINISTERE DE LA DEFENSE
LIENHARDT Jean	INSEE Direction des statistiques d'entreprises
MADÉLIN Virginie	SCEES
MAGNAN Heidi	SESSI
MEURIC Louis	OEEMP - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
NEHOU Charles	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
OUDIN Nicolas	COPACEL
PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
RAULIN Emmanuel	INSEE Direction des statistiques d'entreprises
RENARD Yvonick	MEDEF FIM
ROBIN Yves	SESSI
ROUSSEL Patrice	INSEE Inspection générale
SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
TASSONE Laurence	OSEO ANVAR
TEBOUL Michel	CEREN
THEWISSEN Barbara	SFIC
THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE Direction des statistiques d'entreprises

*Absents excusés :*

CHOUGUIAT Alain	CAPEB
PONSARD Valérie	CAPEB
DUCHATEAU Patrick	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

## Introduction

### **Bernard BOULENGIER, Président**

Notre ordre du jour est très chargé, comme à l'accoutumée. Nous nous rencontrons pour la septième fois au sein de cette formation. Je rappelle qu'en 2005 nous avons examiné les grandes orientations du programme moyen terme 2004-2008, les questions de qualité des enquêtes de branche, d'offre de produits industriels sur le marché français et des enquêtes d'opportunité qui intéressent notre formation. L'an dernier, nous avons bénéficié d'un exposé sur les nomenclatures et sur l'enquête lancée sur les dépenses immatérielles avec la notion de groupes. Vous avez pris connaissance de notre programme. Il comporte un examen traditionnel du suivi des avis 2006 et de moyen terme, un éclairage européen et les avant-projets de programmes statistiques 2007 avec, cette année, six projets d'enquêtes liées à un règlement européen et deux autres projets d'enquêtes. Un point portant sur les statistiques énergétiques en Europe sera également développé. Enfin, nous terminerons par les projets d'avis.

Je laisse la parole à Maurice Delaporte.

### **Maurice DELAPORTE, Président**

Bonjour à tous et merci d'être venus si nombreux. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Il est vrai que, cette année, notre ordre du jour comporte de nombreux exercices imposés. L'introduction du dispositif RESANE, qui sera détaillé plus tard, la prise en compte de la dimension de groupe et l'introduction des nouvelles nomenclatures sous-tendent, néanmoins, de nombreuses avancées des avant-projets. Nous ne pourrions véritablement les évoquer que l'année prochaine, lorsqu'ils seront entrés dans leur phase opérationnelle.

Les deux rapporteurs en charge de cette formation ont réalisé un travail assez considérable. Je souhaitais profiter de cette année, qui sera la dernière année de Renan Duthion, en tant que rapporteur, appelé à de nouvelles fonctions, pour le remercier de la qualité de son travail en mon nom et au nom de l'ensemble des organisations professionnelles avec lesquelles le Scees est amené à travailler. Leur avis et leur perception de la relation avec le Scees sont, en effet, excellents.

### **Bernard BOULENGIER, Président**

Je m'associe à ces remerciements.

## I. Suivi des avis 2006 et moyen terme

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Nous commencerons par les avis moyen terme. Le premier concerne RESANE (Refonte des statistiques annuelles d'entreprises). Je l'associerai avec les avis moyen terme n° 7 et 8 et l'avis n°1 de 2006. Ils portent, en effet, tous sur l'amélioration de la connaissance de la ventilation de l'activité en branche, la cohérence de cette ventilation avec l'approche produits et la meilleure connaissance des marchés. Ces trois points constituent véritablement un objectif de l'opération RESANE. La prise en compte de ces avis est son démarrage effectif. RESANE entre, en effet, dans sa phase opérationnelle tout en étant encore peu visible puisque son objectif est 2009.

### **Laurence BLOCH, Insee**

Je souhaiterais vous présenter quelques éléments de suivi relatifs aux mentions qui sont faites du règlement des statistiques conjoncturelles dans l'avis général et l'avis de moyen terme pour 2006. Je vous rappellerai d'abord que le règlement modifiant le règlement européen concernant les statistiques conjoncturelles a finalement été adopté au mois de juillet 2005 et est entré en application le 11 août 2005. Les plus importantes modifications apportées dans le champ de l'industrie concernent la mise en place des indices de prix à l'importation, le délai de publication de l'indice de la production industrielle et la ventilation zone euro et hors zone euro de différents indicateurs conjoncturels (entrées de commandes, chiffres d'affaires, prix de production sur les marchés extérieurs, prix d'importation).

Nous avons été en mesure de répondre à l'ensemble de nos engagements à la date requise. La plus importante opération concerne les indices de prix à l'importation. Ils constituent un élément introduit dans le règlement modificatif à la demande de la BCE. L'objectif de cette mesure est de disposer d'indicateurs sur l'inflation importée. Il s'agit des prix des produits lorsqu'ils pénètrent sur le territoire français. Pour satisfaire à cette demande, la France s'est engagée à participer à un système d'échantillonnage européen mis en place par Eurostat et visant à obtenir, au niveau de la zone euro, des indices de prix des produits industriels importés de l'extérieur de cette zone. Conformément à nos engagements, nous avons transmis à Eurostat, à la fin du mois de février 2006, des indices de prix d'achat à l'importation de 110 branches industrielles au niveau CPF à quatre chiffres. Ces 110 branches incluent la totalité des 92 branches figurant dans l'échantillon européen. Les indices de prix transmis sont relatifs au mois de janvier 2006 ainsi qu'aux périodes précédentes (octobre 2005 à janvier 2006). Ils reposent sur des pondérations qui ont été collectées auprès d'un millier d'entreprises sur la base de la valeur de leurs importations en 2004. Ils ont été établis sur trois zones : l'ensemble, la zone euro et hors zone euro. A la fin du mois de mai, nous transmettrons les prix d'importation à Eurostat pour la quatrième fois. Je tiens à souligner le fait que le taux de réponse à cette enquête est, d'ores et déjà, très satisfaisant, il avoisine les 80 %. Nous devrions être en mesure de publier ces indices, après un examen minutieux de leur validité, à la fin 2006 ou au début 2007.

Nous avons, par ailleurs, commencé l'observation des prix de production sur les marchés extérieurs au début 2001. Nous étendons progressivement leur couverture. Le taux de couverture s'établit à 63,5 % au mois de mars 2006. Depuis le mois de mars 2005, nous transmettons à Eurostat une ventilation zone euro et hors zone euro.

En ce qui concerne l'indice de la production industrielle et le délai de publication, je rappellerai que dans le cadre du groupe *Friends of the Chair*, la France s'était engagée à réduire le délai de publication sans attendre la mise en application du règlement STS modificatif qui ramène le délai à 40 jours. La cible de 42 jours a été atteinte à fin 2003 ; elle a été respectée en 2004, l'objectif de 40 jours ayant été réalisé les deux derniers mois de cette même année. Le délai de 40 jours a, bien entendu, encore été notre objectif pour l'année 2005 ; il a été respecté chaque mois pour la publication française. En revanche, nous avons enregistré un retard cumulé de deux jours sur l'année en terme de transmission à Eurostat. Il est consécutif à un changement complet d'équipe dans la division. La réduction du délai de transmission à 40 jours a été obtenue grâce à la réorganisation du processus de production de l'indice de production industrielle, en concertation avec le Sessi, le Scees ainsi que les OPA qui participent à la collecte mensuelle de l'IPI.

S'agissant de la ventilation zone euro et hors zone euro du chiffre d'affaires, qui était, elle aussi, demandée par ce règlement modificatif, nous transmettons ces données depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, donc en avance par rapport à la date requise, dans le cadre d'une convention avec Eurostat. Les données sont disponibles rétrospectivement à partir de 2000.

Enfin, pour les entrées de commandes, nous avons dû adapter, au cours de l'année 2005, nos applications informatiques, afin de réaliser une ventilation zone euro et hors zone euro des commandes en provenance de l'étranger. Nous transmettons à Eurostat, conformément au règlement STS modifié, depuis les indices de janvier 2006, un indicateur d'entrées de commandes avec une ventilation zone euro et hors zone euro pour les données depuis le mois de janvier 2004 avec une rétropolation à partir de 2000 fondée sur les exportations.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Merci pour le suivi de cet avis très important.

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

L'avis n°3 de moyen terme concernait la prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprise, et faisait notamment référence à un certain nombre d'opérations connues sous le nom de profilage. En 2005 et au début 2006, aucun nouveau profilage n'a été réalisé dans le champ de cette formation. Un seul a été effectué, dans le champ Commerce, services. Pour cet avis, nous pouvons tout de même noter le

démarrage et l'avancée réelle des travaux du groupe de travail sur la prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprise. A l'automne, nous devrions disposer d'éléments intéressants et sérieux qui pourront être pris en compte, à échéance 2010-2011, dans le cadre de RESANE.

Pour le suivi de l'avis n°4 de moyen terme qui traite de la mondialisation, je vous propose de renvoyer, à l'exposé d'Emmanuel Raulin sur le contexte européen.

### **Renan DUTHION, Rapporteur**

L'avis n°5 de moyen terme encourageait la consolidation du dispositif d'enquêtes thématiques régulières menées en partenariat entre services enquêteurs. Ce dispositif fondé sur un questionnement essentiellement qualitatif générant une charge de réponse modérée pour les entreprises permet de traiter de problématiques non abordées dans les enquêtes traditionnelles. Sur la période 2004-2006, trois enquêtes intersectorielles ont ainsi été mises en œuvre. La première concernait les moyens et les modes de gestion de l'immatériel, cette enquête présentant la particularité d'interroger des entreprises indépendantes et des groupes. La deuxième, l'enquête CIS4, concernait l'innovation technologique. La troisième, l'enquête COI-TIC, portait sur le changement organisationnel et les technologies de l'information et de la communication. Sont prévues, en 2007, une enquête intersectorielle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), une enquête légère sur l'innovation technologique limitée au champ de l'industrie manufacturière, industries agroalimentaires incluse, et une enquête sur les déchets non dangereux. Ces trois projets feront l'objet d'une présentation dans le cadre de l'examen pour avis d'opportunité.

Pour ces différentes opérations, les collaborations entre services enquêteurs permettent de rapprocher les préoccupations communes et d'élargir le champ des secteurs économiques interrogés en coordonnant les échantillons et donc en évitant les multi-interrogations. Le cadre communautaire des enquêtes sur l'innovation, sur les TIC et sur les déchets permet, quant à lui, de répondre à une demande croissante de connaissance portant sur des comparaisons entre économies européennes. Cependant, le caractère pluriannuel régulier de ces opérations – biennal pour l'innovation et les déchets et annuel jusqu'en 2009 pour les TIC – réduit la marge de manœuvre des services enquêteurs en matière d'organisation d'enquêtes thématiques sur des problématiques nouvelles. Toutefois, lorsque cela est possible, le regroupement de plusieurs problématiques connexes sur un même support, comme cela a été le cas pour l'enquête COI-TIC, permet de réduire le nombre d'interrogations auprès des entreprises. Nous pouvons enfin noter qu'afin de diminuer les coûts de coordination interservices, ce point ayant été une critique portée à l'encontre de ce type de dispositif lors du bilan du précédent moyen terme, un nouveau mode d'organisation a été expérimenté pour les enquêtes CIS4 et COI-TIC en confiant la maîtrise d'œuvre à un seul service enquêteur – Sessi pour CIS4 et Insee pour COI-TIC.

Les avis n°6 de moyen terme et n°6 de 2006 demandent la mise en œuvre de la production d'un rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche effectuées par le Sessi et le Scees dans le cadre du dispositif de suivi de la charte de qualité, insistant sur la transmission régulière des indicateurs convenus, permettant notamment d'apprécier les améliorations en matière de respect des échéances européennes. Ce dispositif de production d'un rapport annuel a été initialisé en 2003 et s'est poursuivi les années suivantes. Comme prévu, un examen plus précis de ce rapport a été réalisé en 2005 par la formation Entreprises du Comité du label. En 2006, il donne lieu, pour le Scees, à un rapport qui est annexé au dossier de la formation. Le Sessi a, pour sa part, mis en place des outils pour assurer une collecte exhaustive, rapide et de qualité des indicateurs quantitatifs prévus dans la charte. Fin 2006, un bilan plus riche sur l'application de la charte pourra ainsi être fourni. La tutelle des enquêtes confiées à des organismes professionnels pourra, par ailleurs, être mieux assurée. Même s'il continue de constituer une charge de travail importante, le dispositif de collecte des indicateurs est désormais entré dans une phase de croisière. Ces différents rapports d'évaluation permettent de rendre compte des efforts accomplis par les organisations professionnelles et les services enquêteurs afin de respecter au mieux les prescriptions de la charte de qualité. Ils permettent ainsi de mettre en évidence les progrès accomplis dans le domaine du respect ou de la réduction des délais de mise à disposition de l'information pour l'indice de la production industrielle, en vue de tenir l'échéance des 40 jours, mais également pour la transmission des données Prodcom afin de respecter l'engagement de fourniture de données provisoires à Eurostat fixé au 30 juin de chaque année. Pour ce dernier point, le Sessi signale, cependant, que les efforts doivent se



poursuivre afin de respecter strictement la réglementation. L'objectif de la France pour 2006, par anticipation sur l'avis n°2 de 2006, est de rejoindre le groupe des pays dont la réponse au règlement Prodcom est considérée comme bonne par Eurostat via un indicateur arbitrant entre le respect du délai de réponse et la qualité des données fournies avant la fin du mois de juin.

#### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

L'avis n°9 de moyen terme concerne les statistiques de l'énergie. Monsieur Meuric interviendra pour faire un point général sur ce sujet. Nous aborderons également ce sujet dans le cadre des avis d'opportunité puisque nous vous présenterons l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie avec, en particulier, un élément relatif à la fourniture d'informations plus localisées.

S'agissant de l'avis n°2 de 2006, nous pouvons signaler les progrès certains de la France. En effet, d'après l'indicateur d'Eurostat (qui combine respect du délai, complétude et qualité des données), la France est passée de 140 ou 150 en 2004 à 60 en 2005, sachant que la note parfaite est le zéro et qu'il faut passer en dessous de 40 pour être considéré comme « bon » par Eurostat. Tel est notre objectif cette année.

Nous pouvons également souligner deux autres points concernant Prodcom. Eurostat, après avoir insisté sur l'importance de la complétude de la réponse, met aujourd'hui l'accent sur sa qualité : les prix moyens sur certains produits sont-ils comparables d'un pays à l'autre ? les évolutions temporelles sont-elles réalistes... L'étape suivante sera donc de devancer les contrôles d'Eurostat. La simplification de la liste Prodcom, avec notamment un allègement sensible de ce qui est demandé en production totale, se poursuit par ailleurs.

#### **Renan DUTHION, Rapporteur**

S'agissant de l'avis n°3, nous pouvons signaler que la collecte internet continue de progresser. Les taux de réponse pour les dispositifs existants poursuivent leur amélioration. Ce mode de collecte s'étend, en outre, progressivement à de nouvelles enquêtes. Concernant l'amélioration des taux de réponses, du côté du Sessi, nous pouvons noter que les entreprises qui utilisent ce mode de réponse pour les enquêtes mensuelles de branche sont désormais majoritaires (55 %). Concernant les enquêtes annuelles de branche au Sessi, le taux de réponse s'établit à 30 % contre 20 % l'année dernière. Du côté de l'Insee, l'enquête sur l'observation des prix de vente industriels et des services, le taux de réponse internet a doublé en un an, passant de 17 % début 2005 à 33 % aujourd'hui. Quant à l'extension progressive de ce mode de collecte, du côté des enquêtes de conjoncture, le dispositif qui avait été initialisé par l'enquête Commerce de gros a été élargi à l'enquête Industrie au mois de novembre 2005 et devrait être étendu à l'enquête sur les investissements dans l'industrie en 2007. Enfin, du côté du Scees, une collecte par internet démarrera mi-2006. Dans un premier temps, elle concernera une enquête mensuelle de branche directe gérée par le Scees. Elle sera progressivement étendue, à compter de 2007, à l'ensemble des enquêtes mensuelles de branche gérées directement par le Scees.

#### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

L'avis n°4 portait sur le dispositif à mettre en place pour le suivi statistique de la production de déchets dans le cadre du règlement européen concernant ce sujet. Vous verrez, dans l'avis d'opportunité, que les travaux ont été strictement menés dans l'esprit de l'avis, en veillant à fournir les éléments permettant de remplir les obligations réglementaires tout en étant le plus économe possible en terme d'interrogation auprès des entreprises.

S'agissant de l'avis n°5, qui visait la prise en compte précoce du changement de nomenclature pour fournir un service de qualité, de nombreuses actions ont été entreprises. Je reviendrai notamment sur l'aspect enquête annuelle d'entreprise et l'anticipation de ce changement dans cette enquête. Des travaux du même type sont engagés du côté des statistiques conjoncturelles. Nous respectons parfaitement les délais pour le moment. Dans un certain sens, nous prenons presque des risques en mettant en place certains dispositifs alors même qu'un certain nombre de points au niveau fin ne sont pas tout à fait arrêtés. Nous espérons que nous n'aurons pas à effectuer un trop grand nombre de modifications et

tentons de construire un dispositif conservant une certaine souplesse pour pouvoir s'adapter, le cas échéant, à toute modification des notes explicatives qui se traduirait par quelques glissements d'une activité à une autre.

#### **Yvonick RENARD, Medef**

S'agissant de l'avis n° 7, qui porte sur la diffusion, je me demande si nous mettrons fin à la rétention d'information de l'enquête Produits, charges et actifs (PCA) qui, depuis plus de dix ans, est stockée et ne donne rien. De même, je souhaiterais savoir pourquoi les résultats en branche des EAE ont disparu.

#### **Laurence BLOCH, Insee**

S'agissant de PCA, nous publions actuellement les résultats sur les stocks. Nous avons entrepris un travail important sur l'EBE et la valeur ajoutée en vue de les diffuser. Cette année, nous avons octroyé des moyens, notamment humains et informatiques, pour des contrôles de redressement plus fiables. Ces travaux avancent de manière très satisfaisante. A l'automne prochain, des résultats significatifs seront disponibles. Nous passerons alors devant le Comité du label du Cnis et nous vous présenterons ces résultats.

#### **Jean-Marc BÉGUIN, Insee**

Je dois ajouter qu'il s'agit d'un problème de production et non de diffusion. La Direction de la diffusion de l'Insee y est, en effet, tout à fait étrangère. Votre remarque est plus que justifiée. Nous nous sommes engagés, dans nos propres programmes de travail, à ce que les résultats soient publiés d'ici à un an. Si cela s'avérait impossible, nous abandonnerions cette enquête.

#### **Yves ROBIN, Sessi**

En ce qui concerne les résultats relatifs aux ventes par branche des entreprises industrielles, nous avons, dans nos publications papier, un certain nombre de tableaux qui posaient des problèmes, notamment de confidentialité. Lorsque nous avons fait basculer l'ensemble de notre diffusion sur internet, nous avons donc veillé à ne pas diffuser de manière systématique des données qui poseraient trop souvent des problèmes de cette nature. Nous étudions actuellement une solution qui permettrait, dans le respect du secret statistique, de diffuser les résultats qui intéressent les professionnels.

## **II. Contexte européen**

#### **Emmanuel RAULIN, Insee**

Le contexte européen est, aujourd'hui, fortement marqué par l'évolution d'un certain nombre de règlements et l'adoption de nouveaux règlements. Un certain nombre de ceux-ci ont déjà fait l'objet d'interventions, je n'y reviendrai donc pas. D'autres seront abordés dans le cadre de l'examen des avant-projets. Je souhaiterais me focaliser sur quelques grands règlements : le suivi des filiales étrangères, les répertoires d'entreprises et de groupes, les nomenclatures, les statistiques structurelles. Je terminerai sur des éléments de fond portant sur la volonté exprimée par le Conseil de réfléchir de façon plus approfondie aux priorités de nos différents travaux.

Le règlement sur les filiales étrangères, dit règlement FATS, comporte deux volets : le suivi des filiales à l'étranger de groupes français (FATS outward), et celui des filiales en France de groupes étrangers (FATS inward). Le projet est dans sa dernière phase. Nous pouvons prévoir que le règlement sera adopté au cours de l'année 2006 ou début 2007. L'année de référence pour les transmissions de données sera celle de l'entrée en vigueur du règlement. Le délai pour cette transmission est de 20 mois. Ainsi, si le règlement est adopté en 2006, les données 2006 devront être transmises, au plus tard, au mois d'août 2008. Deux sortes de variables sont prévues dans ce règlement : les données qui feront l'objet de transmissions obligatoires dès l'adoption du règlement et les données qui feront l'objet d'études de faisabilité dans le cadre de ce règlement.

Trois données sur les activités des filiales à l'étranger de groupes français – nombre de filiales, chiffres d'affaires, effectifs salariés – feront l'objet d'une obligation dès l'entrée en vigueur du règlement, ce qui est nouveau et fait suite à l'intervention du Parlement européen, dans le cadre de la procédure d'adoption de ce règlement. Nous pourrions donc bénéficier d'informations sur l'activité internationale des groupes français. S'agissant des FATS inward, le règlement n'introduit pas de réelle nouveauté et nous disposons déjà des données demandées grâce aux enquêtes annuelles d'entreprises et plus généralement au système Suse et, plus fondamentalement, à l'application liaisons financières (suivi du périmètre des groupes d'entreprise).

Comme l'ont souhaité de nombreux Etats membres, les variables qui feront l'objet d'études de faisabilité ne deviendront obligatoires, en cas d'études concluantes, que dans le cadre d'un nouveau règlement. Ces variables additionnelles concerneront le suivi des imports-exports réalisés par ces filiales, et notamment la dimension intra-groupe de ces opérations. Ces dernières répondent, en effet, à des logiques économiques sensiblement différentes de celles existant entre deux acteurs économiques indépendants, l'un résident et l'autre non-résident. Dans le cadre du suivi des filiales à l'étranger de groupes français, un autre type de données fera l'objet d'études de faisabilité : les variables sur la valeur ajoutée, les frais de personnel et l'investissement réalisé par ces filiales. Si les études de faisabilité sont concluantes, nous disposerons, demain, d'un système d'information régulier très riche permettant de mieux comprendre l'état de la mondialisation, notamment de la mondialisation de l'économie française.

Je souhaiterais également évoquer le règlement sur les répertoires d'entreprises et des groupes. Deux éléments doivent être soulignés. Le premier est l'introduction de la dimension groupes dans ce nouveau répertoire. Les pays européens auront l'obligation d'enregistrer et de suivre les groupes de sociétés. Pour la France, ce point ne constituera pas une nouveauté du fait de l'actuelle application « liaisons financières ». Il faudra, toutefois, procéder à l'enregistrement de ces groupes de manière plus rigoureuse ou, tout au moins, dans une optique de répertoire. Le deuxième élément de ce règlement à retenir réside dans les facilités qu'il permettra en termes d'échanges de données entre les différents instituts nationaux de statistiques (INS) en Europe, d'une part, et entre chaque INS et Eurostat, d'autre part. Le règlement prévoit notamment la possibilité d'échanger des données confidentielles entre différents INS dans le respect strict des lois nationales sur les confidentialités de données. Les banques centrales pourront faire partie de ces échanges. Un autre article porte sur les échanges de données individuelles entre un INS et Eurostat. Obligation sera faite à chaque INS de transmettre un certain nombre de données individuelles relatives aux groupes d'entreprises présents d'une manière ou d'une autre sur leur territoire à Eurostat. Possibilité sera, par ailleurs, donnée à chaque INS de faire la demande à Eurostat de transmission de données relatives à des filiales présentes dans d'autres Etats membres, dès lors qu'au moins une filiale du groupe visé est présente dans le pays à l'origine de la demande. Ces deux nouvelles possibilités sont très importantes ; elles commencent à organiser les premiers échanges de données individuelles. Ces échanges seront strictement encadrés et devront avoir été préalablement validés en termes de format et de sécurisation des données par le Comité du programme de statistiques (CPS).

Je souhaitais également revenir brièvement sur l'adoption du nouveau règlement sur les nomenclatures, la NACE Rév. 2. Eurostat tient le calendrier qu'il s'était fixé. Le basculement aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui signifie que 2008 sera l'année de basculement pour les répertoires et le règlement SBS. Pour ce dernier, le premier exercice de référence pour les statistiques structurelles d'entreprises qui devront être transmises en nouvelle nomenclature sera donc 2008. L'exception concerne le règlement STS, c'est-à-dire les indicateurs court terme, ainsi que le règlement sur le coût de la main d'œuvre pour lesquels la première année de référence sera 2009. Les comptes nationaux suivent, quant à eux, une procédure particulière ; tout n'est pas encore arrêté quant à l'organisation du changement de nomenclature dans leur domaine.

Je tiens, enfin, à signaler les évolutions fortes du nouveau règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS). La première est une couverture plus importante des services dans le cadre de ce règlement. Ceci n'est pas obtenu par l'adjonction d'une annexe supplémentaire qui couvrirait l'ensemble des services mais par l'introduction, dans le module commun à l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie, de variables supplémentaires. Une annexe supplémentaire sur certains services sera, néanmoins, mise en place ; elle ne concernera que les services aux entreprises et quelques variables. Par ailleurs, une annexe particulière portera sur la démographie d'entreprise. La France s'y conformera.

Il faut également souligner la possibilité qu'ouvre ce nouveau règlement SBS, pour Eurostat, d'organiser, en fonction des demandes qui lui sont adressées, des transmissions de données dans le cadre d'un module *ad hoc* pour couvrir, de manière ponctuelle, un thème particulier. Ce module *ad hoc* a fait l'objet de nombreuses discussions de la part des Etats membres, certains n'y étant pas favorables ou souhaitant que les possibilités qu'il offre soient strictement encadrées. Des limitations en termes de charges, de taille d'échantillon et de nombre de variables pourront donc y être intégrées à la discrétion de la Commission européenne. Ce nouveau règlement a également introduit des simplifications. Au regret de la France, elles vont bien moins loin que ce qu'un certain nombre d'Etats membres auraient souhaité. Seules les variables qui étaient jusqu'à présent optionnelles dans le règlement ainsi que quelques variables d'emploi, qui ne faisaient plus sens, ont été supprimées. La France avait demandé d'aller beaucoup plus loin, notamment sur le suivi des heures travaillées. Elle souhaitait également que ce règlement soit sensiblement allégé pour les petites entreprises, estimant que toutes les obligations n'avaient pas à s'appliquer à l'ensemble du champ. Elle n'a pas été majoritairement suivie dans cette volonté d'allègement. Le règlement SBS devrait être adopté dans les prochains mois.

Enfin, je souhaiterais élargir le débat au-delà des règlements pour mentionner la discussion, initialisée par le Conseil, qui se déroule en ce moment au niveau européen et qui porte sur la volonté de redéfinir les priorités dans le cadre des travaux statistiques. Le comité du programme du même nom a mis en place un groupe de travail au mois de février 2006 et a validé la méthode de travail qu'il a proposée. Elle consiste à évaluer toute nouvelle demande, voire ce qui est présent dans le règlement aujourd'hui, à l'aune d'une mesure qui prenne en compte les coûts d'obtention de ces variables ou de ces informations en corrélation avec les bénéfices attendus. S'agissant des coûts, il conviendra de considérer à la fois ceux qui pèsent sur les déclarants, mais également sur les instituts nationaux de la statistique (INS) et sur la Commission européenne. Pour les bénéfices, sera établie une sorte de fonction score qui sera fondée sur trois éléments principaux : une évaluation de la pertinence de la statistique du point de vue de l'Union européenne, une prise en compte de l'origine des demandes et de leur importance relative en accordant la priorité à celles émanant de la Commission, de la Banque centrale et de l'ensemble des autres utilisateurs, et, enfin, différents éléments d'importance (importance de la statistique pour le processus décisionnel futur de l'Union européenne ; importance de la statistique pour les autres utilisateurs ; importance de cette statistique pour l'élaboration d'autres statistiques, ceci afin de prendre en compte le fait que certaines statistiques n'ont pas d'utilisation directe mais sont indispensables à l'élaboration d'autres statistiques qui ont, elles, une grande utilité.).

**Bernard BOULENGIER, Président**

Nous vous remercions. Vous avez bien synthétisé ces questions qui sont parfois un peu complexes.

### **III. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007**

#### **1. Exposé synthétique des grandes orientations**

**Renan DUTHION, Rapporteur**

Les exposés synthétiques des grandes orientations sont traditionnellement présentés sous quatre rubriques : les statistiques infra-annuelles, les statistiques structurelles, les enquêtes thématiques et sectorielles et la rubrique répertoires et méthodes. Jean-Philippe Grouthier présentera les statistiques structurelles ainsi que la partie répertoires et méthodes ; j'exposerai celles concernant les statistiques infra-annuelles et les enquêtes thématiques.

Les statistiques infra-annuelles peuvent être classées en trois catégories. La première relève du suivi des prix. Je n'y reviendrai pas du fait de l'exposé détaillé que Laurence Bloch a présenté dans le cadre du suivi des avis. La deuxième concerne le suivi de la production et la troisième les enquêtes de conjoncture.

Le suivi conjoncturel de la production relève essentiellement des enquêtes de branche et des indices de production. Le point principal, en 2007, concerne les travaux de préparation des calculs des indices en base 2005 dans les nouvelles nomenclatures. En amont, dans le domaine des enquêtes de branche, il s'agit, dans une première étape, d'identifier les séries témoins à éclater ou à regrouper entre les différentes activités de la nouvelle nomenclature afin de pouvoir proposer, en 2007, un dispositif qui permette de produire l'IPI en ancienne et en nouvelle nomenclature. De façon analogue, le découpage sectoriel de TVA et de l'enquête PCA (produits charges actifs) ainsi que les calculs d'agrégation des différents indices seront adaptés à la nouvelle nomenclature. Il s'agit là du point essentiel de l'année 2007 pour ce sujet.

En ce qui concerne les enquêtes de conjoncture, la Commission européenne a engagé des réflexions qui pourront conditionner, en 2007, certains travaux sur le système européen harmonisé de conjoncture auquel contribuent les enquêtes de conjoncture de l'Insee. C'est le cas de l'enquête Investissements dans l'industrie. Plus largement, la Commission européenne, tout comme l'OCDE, envisage d'inclure les recommandations de deux groupes de travail communs à l'OCDE et à la Commission européenne sur l'amélioration des taux de réponse et la minimisation de la charge des répondants, d'une part, et l'harmonisation et la conception technique des enquêtes de conjoncture, d'autre part, dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture. Nous pouvons également noter qu'au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, l'enquête de conjoncture semestrielle sur la concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie a été supprimée en 2005, ce qui a réduit d'autant la charge de collecte des 4 000 entreprises qui étaient auparavant interrogées.

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

En ce qui concerne les statistiques structurelles, essentiellement annuelles, il faut noter que la longue liste de demandes d'avis d'opportunité concerne en grande partie des opérations structurelles. Nous les examinerons dans ce cadre.

Deux axes majeurs se dégagent des avant-projets de programmes des services : les nouveaux règlements européens et la qualité. Une bonne partie des programmes et des nouvelles opérations envisagées en 2007 renvoie, en effet, à la mise en application d'un certain nombre de nouveaux règlements européens ou à la poursuite de règlements européens entrés récemment en application : travaux sur la production de déchets par les établissements industriels, enquêtes communautaires sur l'innovation, enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, etc. Ces points seront revus dans le cadre des avis d'opportunité. Nous devons prendre collectivement conscience de l'importance de cette demande européenne et du coût (et de la charge) que cela représente tant pour les entreprises que pour les services enquêteurs. Notre marge de manœuvre se réduit, en effet, peu à peu.

La volonté d'améliorer la qualité des opérations plus régulières ou déjà entamées apparaît comme le second axe des avant-projets de programmes pour les statistiques structurelles :

- Lifi : désir d'améliorer la qualité et la couverture du champ ;
- avant-projet de programmes du Scees : amélioration de la couverture du champ pour les enquêtes EACEI (enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie) et l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement.

L'engagement ou le souhait de réduire les délais de publication d'un certain nombre d'informations relève également de cet axe.

Quelques autres points sont apparus majeurs. Dans le domaine de la connaissance de la recherche, une série de projets ont été lancés par la DEP avec notamment la volonté de mieux exploiter un certain nombre de données administratives ou quasi-administratives du côté des centres de recherche publics ou universitaires.

Il convient, par ailleurs, de souligner l'effort particulier qui sera entrepris par l'ensemble des services enquêteurs et l'Insee, dans son rôle de coordination, sur l'enquête annuelle d'entreprise et l'adaptation de la nouvelle nomenclature. Les services mèneront, en effet, cette enquête avec une nomenclature intermédiaire, qui offrira non seulement la possibilité de publier les données selon l'ancienne et la

nouvelle nomenclatures, mais également de disposer d'éléments plus intéressants et plus riches pour fournir les outils permettant de rétopoler en nouvelle nomenclature et de produire des résultats en ancienne nomenclature, même pour l'année 2008.

### **Renan DUTHION, Rapporteur**

Il n'y a que peu de points à ajouter sur les enquêtes thématiques et sectorielles par rapport au suivi des avis détaillé réalisé dans l'exposé initial. Nous pouvons, toutefois, évoquer quelques éléments concernant la diffusion des résultats. S'agissant de l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel, dont l'avancement des travaux a fait l'objet d'exposés réguliers dans différentes enceintes, nous pouvons signaler la publication d'un premier quatre pages *L'immatériel au cœur de la stratégie des entreprises*. Seront également disponibles dans le courant de l'été 2006, les premiers résultats de l'enquête sur l'innovation de 2005, l'enquête CIS4. Ceux de l'enquête COI-TIC devraient également être disponibles au second semestre 2006.

Concernant les enquêtes qui n'ont pas encore été évoquées, nous pouvons citer les enquêtes sectorielles annuelles que sont les enquêtes sur les dépenses de consommation d'énergie et les dépenses destinées à protéger l'environnement. Elles feront l'objet d'une présentation dans le cadre de l'examen pour avis d'opportunité dans le cadre du renouvellement du label tous les cinq ans. Enfin, nous pouvons signaler, dans le cadre des enquêtes sectorielles aperiodiques ou pluriannuelles, deux projets. Le premier porte sur les achats de services dans l'industrie manufacturière et concerne le Sessi. Le second sera mené par le Scees et portera sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. Ces deux enquêtes font l'objet d'une présentation dans le cadre de l'examen pour avis d'opportunité.

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Je laisse le soin à Michel Euriat, qui interviendra sur la rénovation de la statistique de démographie des entreprises, de développer le point sur les répertoires.

S'agissant des méthodes, deux points sont à noter. Le premier, déjà développé par Renan Duthion, porte sur la montée en charge de la collecte via internet ; le second (très marquant dans tous les avant-projets de programmes) concerne les travaux méthodologiques qui sont engagés, ou le seront en 2007, pour la réalisation et la montée en charge du dispositif RESANE. Je vous rappelle que l'objectif de RESANE en termes de production est 2009. Nous aurons donc une première visibilité du dispositif, à la fois pour les entreprises et pour les utilisateurs, à cette date. Les travaux engagés en 2007 porteront sur l'analyse des nouvelles opérations à mener, notamment sur la conception de ce qu'on pourrait dénommer une enquête structurelle annuelle ou une enquête annuelle de production. Il s'agit, en fait, de supprimer l'enquête annuelle d'entreprise et de ne conserver qu'une enquête portant sur les données qui ne peuvent être récupérées dans les sources administratives (ventilation de l'activité en branches). Ces dernières seront massivement utilisées dans le cadre de RESANE. Cette opération vise à rapprocher les actions menées dans le commerce et l'industrie pour adapter les nomenclatures et les approches dans un objectif de cohérence ; à rationaliser et mieux harmoniser les résultats de l'activité en branches et approche produits ; enfin, à alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Une série de travaux méthodologiques sont prévus. De ce point de vue, les services soulignent le fait que la quasi-totalité des forces seront consacrées à la préparation d'un dispositif RESANE satisfaisant, en acceptant de maintenir en l'état le dispositif actuel même s'il n'est pas absolument parfait.

### **Maurice DELAPORTE, Président**

Malgré vos réserves et le peu de marge dont nous disposons, j'observe que des perspectives nationales spécifiques sont envisageables, probablement au prix de rationalisations et d'optimisations des ressources. Nous pouvons continuer à avancer.

## 2. Rénovation de la statistique de démographie des entreprises

### Michel EURIAT, Insee

Le sujet de la rénovation de la statistique de démographie des entreprises est plus transversal que le cadre de cette formation. Mais nous présentons traditionnellement les avant-projets relatifs aux répertoires et à la démographie d'entreprise dans cette instance. Je vous remercie de me laisser l'occasion d'intervenir. Mon exposé se situe entre l'avant-projet de programme et la demande d'avis d'opportunité, bien que nous n'ayons pas à demander formellement un avis d'opportunité au Cnis, dans la mesure où l'ensemble des statistiques sont issues d'une source inter-administrative, le répertoire SIRENE géré par l'Insee. Je vous décrirai rapidement la situation actuelle, les raisons du changement et, enfin, les orientations retenues sur lesquelles nous sollicitons l'avis de la formation et, plus généralement, du Cnis.

Dès à présent, en France, la démographie d'entreprise est publiée à un rythme infra-annuel. Les publications mensuelles concernant les créations d'entreprises paraissent dans la première quinzaine qui suit le mois d'observation. Ces créations sont réparties entre créations pures, reprises et réactivations d'entreprises (reprise d'activité par un entrepreneur individuel après une cessation). Ces publications mensuelles sont extrêmement suivies, les créations pures étant celles qui retiennent le plus l'intérêt du public.

Les données annuelles n'ont pas un retentissement aussi important. Elles sont publiées dans l'Annuaire statistique et dans les Tableaux de l'économie française. Nous fournissons également des fichiers détaillés de stock et de créations d'entreprises et d'établissements. Ils sont, depuis l'an dernier, en ligne sur le [site de l'Insee](#) et peuvent être utilisés par tous les internautes pour des exploitations fines.

Au niveau européen, il n'y a pas de statistiques mensuelles de démographie d'entreprises mais uniquement des statistiques annuelles. En effet, les travaux menés en France ne sont rendus possibles que par l'existence du répertoire SIRENE, outil statistique qui n'existe pas, en général, dans les autres pays. En revanche, au niveau annuel, il est possible de réaliser des statistiques démographiques en s'appuyant sur les répertoires d'entreprises, qui font l'objet eux-mêmes d'un règlement. Actuellement, ces statistiques sont établies dans le cadre d'une collecte volontaire et peu de grands pays consentent à la publication de ces résultats, ce qui rend impossible certaines comparaisons. Nous fournissons à Eurostat, pour notre part, ces données régulièrement, mais nous ne souhaitons pas qu'elles soient publiées afin de ne pas créer de confusion, les concepts étant différents de ceux utilisés actuellement en France.

L'annexe 9 du futur règlement SBS prévoit une collecte harmonisée des données de démographie structurelle des entreprises avec des concepts mis au point de manière commune et pouvant permettre une comparabilité. Nous devons donc les utiliser ; il faut signaler qu'ils présentent une meilleure pertinence économique que les concepts français actuels qui sont liés à la gestion du répertoire SIRENE. En conséquence, les nouveaux concepts dans la démographie structurelle seront également utilisés dans les publications qui ont le plus grand écho en France, les publications mensuelles.

La rénovation du répertoire SIRENE, qui a débuté en 2003 et s'achève cette année, facilite la mise en œuvre des nouveaux concepts européens. De nouvelles variables ont été introduites dans le répertoire et le dessin de la base a été revu.

Les orientations sur lesquelles nous vous demandons votre avis peuvent se résumer de la manière suivante. D'abord, le concept de création d'entreprise sera différent. Nous ne publierons plus qu'un type de créations, assez proche des créations pures, qui comprend les créations pures et les reprises lorsqu'il n'y a pas de continuité de l'activité ainsi qu'une partie des réactivations, celles qui correspondent à une reprise d'activité après plus d'un an d'interruption d'un entrepreneur individuel. Ce concept sera suivi mensuellement. Les publications se limiteront, au niveau mensuel, à ces nouvelles créations. Les publications annuelles, qui auront une plus grande visibilité qu'à l'heure actuelle, se feront 18 mois après l'année d'observation comme le demande le règlement des statistiques structurelles. Ce bilan comprendra non seulement les créations selon ce nouveau concept, mais également les disparitions d'entreprises et des variables comme les taux de survie jusqu'à cinq ans, ce qui est nouveau.

Nous nous proposons, par ailleurs, de publier une équation démographique entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre :

Stock au 31 décembre = Stock au 1<sup>er</sup> janvier + créations - disparitions + entrées de champ - sorties de champ.

Il existe différentes façons de calculer les taux de survie, notamment celle recommandée par Eurostat et celle, plus précise, que nous aurions pu utiliser compte tenu de la source que constitue le répertoire SIRENE. Nous avons porté notre choix sur le concept harmonisé de façon à permettre les comparaisons.

Le champ actuel de la démographie est le champ Industrie, commerce, services (ICS) dont vous trouverez la [définition sur le site de l'Insee](#). Lorsque nous avons entamé la publication des statistiques, nous avons décidé de nous limiter à ce champ sur lequel les données étaient fiables. Les avancées sur le répertoire nous permettent de définir un champ plus important. Le nouveau champ de la démographie d'entreprise sera l'ensemble de toutes les unités du répertoire qualifiées d'« exploitantes » et « marchandes ». Il sera le même pour les statistiques structurelles et conjoncturelles.

Nous avons l'intention de publier les premières statistiques mensuelles de créations selon le nouveau concept à partir du mois de février 2007 sur le mois de janvier 2007. Dans la mesure où elles sont très suivies et pour être le plus transparents possible, nous entendons publier, dans le même temps, une rétropolation d'au moins d'une dizaine d'années. Le profil des nouvelles créations sera disponible dès le début de la publication. Il n'y aura donc pas d'ambiguïté entre l'ancien et le nouveau concept. S'agissant du bilan annuel, nous commencerons à publier des données sur les créations, les disparitions et les taux de survie sur l'année 2006 au mois de juin 2008. Dès 2009, nous essayerons de publier également l'équation démographique.

### 3. Débat

#### **Yvonick RENARD, Medef**

S'agissant des enquêtes conjoncturelles, dans le cadre de la formation Monnaie, finance, balance des paiements, une attention soutenue sera portée aux indices des directeurs d'achat. Beaucoup sont utilisateurs de ces outils. Ils jouent, auprès de la Banque centrale, un rôle essentiel alors même que leur méthodologie est problématique.

Par rapport au projet d'enquête sur les achats de services, dans la mesure où la Banque de France lancera une enquête test sur les achats et les ventes de services à l'étranger, il me semblerait utile qu'un dialogue entre la Banque de France et le Sessi se mette en place.

Enfin, je n'ai pas entendu parler des activités secondaires dans le cadre de la rénovation de SIRENE. Leur introduction est-elle prévue dans le calendrier ?

#### **Michel EURIAT, Insee**

Je n'ai pas présenté la rénovation du répertoire. J'ai évoqué uniquement la démographie d'entreprises. Il s'agit, en fait, de statistiques par secteur.

En ce qui concerne le répertoire lui-même, la prise en compte des activités secondaires est bien prévue. Elle montera en charge progressivement. Elle s'effectuera à partir des enquêtes annuelles d'entreprise.

#### **Bernard BOULENGIER, Président**

Nous avons noté votre recommandation sur les achats de services.

#### **Maurice DELAPORTE, Président**

Devons-nous considérer que le changement de publication représente une simplification ou un enrichissement ?



**Michel EURIAT, Insee**

Les publications seront plus pertinentes et plus complètes. Nous ne pouvons pas parler de simplification dans la mesure où nous nous appuyons sur des sources inter-administratives.

**Bernard BOULENGIER, Président**

J'ai également noté un délai de 18 mois. Il s'agit bien du temps qui s'écoulera après la fin de l'année sous revue.

**Michel EURIAT, Insee**

Effectivement.

**Yvonick RENARD, Medef**

Pourquoi l'enquête sur la concurrence est-elle abandonnée par la Direction de la conjoncture ?

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

L'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère » a été arrêtée fin 2005 car à la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, le champ de cette enquête avait fini par correspondre de plus en plus au champ de l'enquête de conjoncture Industrie, du moins sur sa partie trimestrielle, sur les questions relevant des exportations ou de la compétitivité des entreprises résidant en France, avec un avantage incontestable pour cette dernière enquête de conjoncture, de fréquence plus rapprochée. L'Informations Rapides « Enquête trimestrielle dans l'industrie » a, de ce fait, été enrichie à partir de janvier 2006 d'une question européenne sur la compétitivité portant sur l'évaluation de la tendance au cours des 3 derniers mois de la position compétitive, à la fois sur le marché national, les marchés étrangers à l'intérieur de l'UE et à l'extérieur de l'UE.

**Patrice ROUSSEL, Insee**

J'ai été très intéressé par les propos d'Emmanuel Raulin sur l'investigation sur les groupes étrangers en France et français à l'étranger, sur les possibilités d'échanges d'informations entre pays et sur la connaissance des filiales. Je souhaiterais des précisions sur la manière dont s'organisera cet échange d'informations. Eurostat jouera-t-il un rôle central dans cette affaire ? Un répertoire européen se constituera-t-il de manière implicite au travers de ces échanges ?

**Emmanuel RAULIN, Insee**

Les échanges de données que j'ai mentionnées s'établissent dans le cadre du nouveau règlement sur les répertoires et non dans le règlement sur le suivi des filiales à l'étranger et des filiales de groupes étrangers en France.

Deux possibilités sont offertes. S'agissant de la demande de Patrice Roussel, l'article 11 stipule que chaque Etat membre devra transmettre les données individuelles relatives aux éléments sur les groupes d'entreprises présents chez lui à Eurostat et que chaque Etat membre pourra demander à Eurostat des éléments sur les filiales à l'étranger de groupes dont au moins une filiale est présente sur son propre territoire. Concrètement, par exemple, nous pourrions demander à Eurostat des éléments sur les filiales du groupe Siemens en Allemagne puisque Siemens possède une filiale en France. Le règlement ne précise pas si les réponses d'Eurostat seront globales, ensemble de Siemens en Allemagne, ou individuelles, filiale par filiales. Ce flou est volontaire. En effet, le règlement indique que ces échanges se réaliseront dans le cadre de procédures définies et validées par le Comité du Programme Statistique (CPS). Les Etats membres devront se mettre d'accord entre eux.

**Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee**

Utilisez-vous le terme « filiale » dans un sens générique ou est-il exclusivement réservé aux filiales du groupe concerné dans les Etats membres ? Quid de l'information éventuelle sur la maison-mère ?

**Emmanuel RAULIN, Insee**

Nous entendons filiale au sens générique : est filiale d'un groupe, toute société qui appartient au groupe. La maison-mère est donc également considérée comme une filiale.

**Jean-Marc BÉGUIN, Insee**

Le flou réside dans la façon dont Eurostat constituera le répertoire. Nous disposons, en France, d'une enquête Liaisons financières (Lifi), qui nous permet de reconstituer la trace de l'ensemble des groupes sur le territoire français. Le règlement ne prévoit pas une généralisation de Lifi à l'ensemble des pays européens. Il ne fait qu'indiquer qu'un répertoire européen sera constitué. Nous croyons savoir qu'il sera issu de la somme des éléments de répertoire que pourront leur envoyer les pays disposant d'informations et de la somme des éléments pouvant être tirés des bases privées dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Eurostat.

**4. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité*****Liées à des règlements européens*****a) Enquête « Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »****Jean-Philippe GROUTHIER, Sessi**

Nous souhaitons mettre en place l'enquête « Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 » en lien avec le Scees. Elle couvrira, en effet, le secteur des IAA. Le Sessi assurera la fonction de collecte pour l'ensemble du champ. Cette enquête s'inscrit dans un dispositif coordonné par l'Ifen et mis en place par l'ensemble des services enquêteurs pour produire, à partir de 2007 sur l'année de constat 2006, les éléments permettant à l'Ifen de bâtir la réponse française au règlement européen. Il s'agit de renseigner un tableau comportant un certain nombre de secteurs et de types de déchets. Au niveau national, s'exprime également une demande de connaissance des déchets produits.

Les enquêtes thématiques ne porteront que sur les déchets non dangereux, sachant que l'Ifen exploitera la source administrative de déclaration pour les déchets dangereux pour lesquels le seuil de déclaration a d'ailleurs été abaissé. A l'avenir, ces déclarations administratives seront donc encore plus représentatives de l'ensemble. Une nomenclature permettant de reconstituer celle demandée par le règlement européen sera utilisée, à la réserve près que quelques postes de cette nomenclature spécifiques à certaines activités hors industries ne seront pas reproduits (déchets des activités de soins, etc.).

S'agissant du champ, un point doit être signalé. Sera traité à part le secteur de la récupération. Ce dernier n'était, en effet, pas couvert par les enquêtes menés par l'Ademe et dont nous avons tiré de nombreux enseignements. En outre, il nécessiterait une interrogation très spécifique. La première année de collecte, nous souhaitons, par ailleurs, travailler avec la fédération professionnelle concernée, la Federec. Au vu du produit de notre collaboration et si cette voie s'avérait insuffisante, nous envisagerions, pour l'année suivante, une enquête spécifique.

Nous prévoyons un échantillon de 12 000 établissements dont au moins un millier dans les IAA. La collecte est programmée à l'automne 2007, ce qui peut sembler tardif pour obtenir des informations sur 2006. Nous sommes, en effet, confrontés à un problème de répartition de la charge et de disponibilité des moyens nécessaires dans le courant de l'année. Les taux de réponse obtenus par l'Ademe dans le cadre de son enquête sur les établissements industriels, de l'ordre de 75 %, sont tout à fait convenables. Nous estimons que le temps de réponse devrait avoisiner les 30 minutes ; il sera variable en fonction de l'établissement, de son activité et des déchets qui sont produits.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Ma remarque porte sur le titre de cette enquête. Cette dernière porte sur les déchets non-dangereux même si les résultats en seront complétés. Ne pourrions-nous pas le préciser dans le titre, la fiche étant appelée à être examinée au Comité du label pour une enquête auprès des entreprises ?

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Oui. Le titre ne sera, de toute façon, pas aussi long. Nous n'avons pas encore engagé la phase de mise en forme précise du questionnaire.

**Nicolas OUDIN, Copacel**

S'agissant des nomenclatures qui seront utilisées, il me semble que nous dépassons quelque peu le cadre du règlement européen. Dans le cadre de demandes nationales, il sera important de bien identifier les utilisations qui seront faites de ces déchets avec notamment un point sur le recyclage.

**Yvonick RENARD, Medef**

En ce qui concerne le problème de calendrier et de répartition de la charge, avez-vous mené une réflexion sur un éventuel couplage avec Antipol ?

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

S'agissant de l'utilisation, il y a effectivement une demande. Nous souhaitons, toutefois, ne pas aller trop loin, la première année. En effet, dans un certain nombre de cas, la collecte de la quantité de déchets produits peut se traduire par une recherche relativement complexe. Nous devons donc rester prudents. L'enquête comportera, néanmoins, quelques informations sur la destination des déchets produits. Par ailleurs, l'utilisation primaire (telle que connue par l'établissement producteur) peut ne pas être très intéressante. Ce dernier peut, en effet, payer un service global pour se débarrasser de ses déchets sans pour autant en connaître la destination.

Nous avons envisagé un couplage avec Antipol. Nous ne sommes, toutefois, pas assurés qu'il s'agisse forcément des mêmes interlocuteurs. En outre, nous rencontrerions, dans ce cas, quelques problèmes d'optimisation de l'échantillon. En effet, les secteurs réalisant de nombreux investissements anti-pollution ne sont pas forcément ceux qui produisent le plus de déchets banals. La coordination entre les deux n'est donc pas si simple à mettre en œuvre.

**Yves ROBIN, Sessi**

En fait, nous avons envisagé un couplage éventuel avec Antipol à partir de la deuxième édition de cette enquête.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Merci.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

## **b) Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement**

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Cette enquête concerne l'ensemble du champ industrie, y compris IAA. Elle est menée en étroite coopération, la collecte étant assurée par le Scees pour les IAA et le Sessi pour le reste de l'industrie manufacturière. Le comité de concertation est commun. Le questionnaire sera identique. La fabrication de la réponse à Eurostat sera réalisée par le Sessi pour l'ensemble du champ.

Il s'agit d'un renouvellement, puisque cette enquête est menée annuellement depuis 1991. L'objectif est de collecter, deux années sur trois, des données sur les investissements par nature d'investissement et par type de protection de l'environnement et, une année sur trois, des informations sur les dépenses courantes visant la protection de l'environnement. La dernière enquête abordant les dépenses courantes a été réalisée en 2005 sur l'année de constat 2004. Il serait probablement nécessaire de demander à Eurostat d'être attentif à la répartition de la charge des enquêtes.

L'avis demandé à la formation porte sur l'autorisation de poursuivre ces opérations. Nous souhaiterions, par ailleurs, élargir légèrement l'échantillon, ces questions d'environnement ayant par nature une dimension territoriale. Cela devrait nous permettre de mieux répondre à un certain nombre d'attentes au niveau infranational. En outre, les données demandées au niveau européen doivent être fournies en secteurs d'entreprises. Or l'ensemble de nos utilisateurs estiment qu'elles ont davantage de sens au niveau du secteur d'établissement, ce qui sera aussi probablement le cas pour l'enquête sur les consommations d'énergie. Enfin, la France disposait d'une dérogation pour ne pas couvrir les plus petits établissements ; elle en a obtenu une prolongation et ainsi n'interroge pas les entreprises de plus de 10 salariés. Toutefois, pour entrer dans le champ complet du règlement, il sera nécessaire d'augmenter la taille de l'échantillon.

### **Bernard BOULENGIER, Président**

Merci de votre exposé.

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Pour l'instant, l'enquête est menée auprès des entreprises de plus de 20 salariés, sachant que la tranche concernée par le règlement européen est celle des entreprises de 10 à 49 salariés. Si nous ne pouvons pas fournir de données sur les entreprises de 10 à 19 salariés, nous sommes donc de fait dispensés d'en fournir pour la tranche 10 à 49 salariés.

### **Bernard BOULENGIER, Président**

L'avis d'opportunité porte donc plutôt sur les modalités qui nous sont proposées.

### **Yvonick RENARD, Medef**

Nous serons confrontés au problème du règlement REACH. Sera-t-il traité dans le cadre d'Antipol ?

### **Yves ROBIN, Sessi**

De mon point de vue, REACH n'a pas grand-chose à voir avec Antipol. La réglementation REACH porte, en effet, sur des produits dangereux et non sur les effluents ou les rejets générés lors de leur fabrication. En revanche, il est tout à fait possible que des statistiques sur l'utilisation de produits dangereux nous soient demandées. S'agissant des pesticides, un projet de réglementation va d'ailleurs dans ce sens.

### **Bernard BOULENGIER, Président**

Nous vous remercions de ces précisions.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

### c) Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

#### Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Cette enquête présente un mode de fonctionnement très proche de l'enquête précédente. Le même type de coopération étroite entre le Sessi et le Scees a, en effet, été mis en place. Il s'agit de mesurer les consommations d'énergie dans les établissements industriels par type d'énergie, à la fois en quantité physique et en valeur. Ces données font, elles aussi, partie de celles demandées dans le cadre du règlement SBS. Elles posent donc le même type de difficultés en termes d'articulation entre la demande formulée au niveau européen en secteurs d'entreprises et celle formulée par les utilisateurs nationaux en secteurs d'établissements.

Il faut souligner le souhait d'étendre l'échantillon, notamment pour répondre à des demandes nationales de données plus détaillées au niveau infranational, sachant que les consommations de certains types d'énergie ne sont pas sans lien avec certaines émissions de gaz à effet de serre.

Le positionnement de cette enquête, programmée en début d'année, pourrait paraître étonnant. En fait, l'Observatoire de l'énergie a besoin de premières évaluations pour certaines obligations internationales qu'il doit remplir pour le mois de septembre. Cette enquête ne pose pas de problème d'acceptation : les taux de réponse dépassent, les mauvaises années, les 90 %.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

#### Yves ROBIN, Sessi

Trois enquêtes portant sur des établissements et des sujets qui ont une certaine proximité nous ont été présentées. Nous demandons, dans l'immédiat, la reconduction de ce dispositif. Notre idée est de réfléchir, tout en mettant en place RESANE, à un dispositif d'enquêtes « établissements » sur ces sujets avec un rythme qui nous permette de mieux articuler l'ensemble. Les règlements européens nous demandent, en effet, de donner des résultats. Nous devons nous mettre en position de fournir des résultats de qualité régulièrement, selon les délais évoqués par les rapporteurs. Nous disposons d'une certaine marge de manœuvre. Nous n'avons pas encore abordé ce chantier. Nous y reviendrons avec un dispositif plus coordonné.

### d) Enquête communautaire sur l'innovation

#### Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Je vous rappelle le dispositif mis en place par le règlement communautaire sur les statistiques sur l'innovation. Il s'agit d'une enquête complète avec l'ensemble du questionnaire tous les quatre ans. La dernière est connue sous le nom de CIS4. Les années de constat couvrent la période 2002-2004, la collecte ayant eu lieu à l'automne 2005. Ses résultats seront transmis à Eurostat et mis à la disposition des utilisateurs nationaux à la fin du mois juin. En alternance, une enquête dite légère, menée également tous les quatre ans, deux ans après l'enquête complète, n'en reprend qu'une partie. Elle comporte essentiellement des questions sur la fréquence et le degré d'innovation. La partie sur les freins à l'innovation et les partenariats est, quant à elle, allégée.

Sous la pression de la demande au niveau communautaire, Eurostat souhaite une information plus complète tous les deux ans. Il est, aujourd'hui, proposé de réaliser l'enquête dans le cadre du règlement tel qu'il est. Cela inclut les dérogations obtenues par la France, les obligations françaises ne portant que sur l'industrie, y compris IAA, et les entreprises de plus de 50 salariés.

Nous nous inscrivons dans le cadre de ce règlement, à deux réserves près. D'abord, il n'est pas impossible que nous démarrions à 20 salariés. Ensuite, Eurostat a demandé un certain nombre de modules complémentaires qui ne sont pas obligatoires. Nous restons ouverts à certains d'entre eux, en particulier à des modules sur les innovations de marketing et d'organisation qui pourraient être inclus dans la prochaine enquête lourde. Dans tous les cas, nous nous engageons à ce que le questionnaire soit contenu dans quatre pages. L'échantillon serait de 5 000 unités, à l'instar de CIS4 pour les secteurs

concernés par cette enquête dite CIS2006. La durée du remplissage du questionnaire devrait être comprise entre 20 et 30 minutes. Le taux de réponse de CIS4 a été très satisfaisant. Sur le champ concerné par l'enquête CIS2006, il est, en effet, supérieur à 85 %.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Il s'agit donc d'une enquête auprès d'entreprises. La prochaine enquête lourde sera réalisée en 2009.

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Elle sera, en effet, menée en 2009 sur les années de constat 2006-2008.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

**e) Enquête sur les technologies de l'information et de la communication**

**Jean LIENHARDT, Insee**

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication se raccroche, elle aussi, à un règlement européen. Ce dernier a été adopté en 2004. Il est original dans la mesure où il définit un cadre de travail auquel se rattachent, année après année, des règlements d'exécution qui font varier le dispositif dans le temps. L'année dernière, cette enquête a été couplée à l'enquête Changements organisationnels et informatisation (COI) dont le taux de réponse a été tout à fait correct (84 %). Elle sera exploitée dans le courant de l'été ; ses résultats seront transmis à Eurostat au mois de septembre, le reste des résultats et études devant s'échelonner sur un programme de travail de plusieurs années.

L'enquête TIC se renouvellera cette année et pendant trois ans dans le cadre du règlement de 2004. Il est proposé par Eurostat qu'une partie du questionnaire (environ 80 %) soit fixe et qu'une autre partie soit variable d'une année sur l'autre, ces variations étant liées à une programmation établie dans le cadre de l'initiative i-2010 :

- 2007 : e-business ;
- 2008 : commerce électronique et confiance ;
- 2009 : sécurité.

Pour 2006, il est proposé d'étudier les aptitudes et compétences de diverses catégories de personnes impliquées dans les TIC, notamment les salariés pour les entreprises.

Le règlement vaut à la fois pour les entreprises et les ménages. Nous n'évoquons ici bien sûr que le cas des entreprises.

L'année dernière, COI-TIC a été envoyée à 17 000 entreprises. Je vous propose, cette année, de réduire l'échantillon à 15 000 unités dont 4 500 unités pour Industrie, IAA, énergie, sachant que l'énergie ne fait pas partie du champ obligatoire du règlement.

Le questionnaire passera de six à quatre pages. Une procédure de test a été lancée à la mi-avril. Ses résultats devraient être disponibles à la fin du mois de juin.

Nous avons retenu le seuil de 10 salariés qui est le seuil rendu obligatoire par le règlement. Il n'est toutefois pas exclu qu'Eurostat demande à abaisser ce seuil dans les années à venir.

Enfin, le règlement européen demande un effort pour suivre les régions déshéritées au sens européen du terme, c'est-à-dire celles pour lesquelles le PIB ne dépasse pas 75 % du PIB moyen de l'Union européenne. Nous réfléchissons donc à une extension de cette enquête aux départements d'outre mer. Aucune décision n'a encore été prise sur ce point.

Il vous est demandé, aujourd'hui, d'approuver le principe d'un accord général sur l'ensemble du dispositif. Trois formations ont déjà été consultées à ce propos et donner un avis favorable.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Merci. Une formation doit encore donner son avis : l'Urbanisme, équipement, logement.

Cette enquête rejoint la précédente dans le cadre des objectifs de l'agenda de Lisbonne.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) à ce dispositif d'enquêtes.*

**f) Enquête sur la recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels****Claude GISSOT, SDES**

Cette enquête date du début des années 90. Elle est, elle aussi, liée au règlement européen 753/2004. Elle s'intéresse à la R&D dans les entreprises quel que soit leur secteur d'activité. Nous nous intéressons aux moyens tant financiers qu'humains qui y sont consacrés, sachant que des questions complémentaires portent, par ailleurs, sur les financements publics reçus, la propriété intellectuelle ou encore les brevets déposés. Les entreprises qui consacrent plus de 1,5 million d'euros à la recherche sont enquêtées exhaustivement ; en dessous de ce seuil, l'enquête s'effectue par sondage.

L'enquête fait référence au manuel de Frascati. Elle fait partie des travaux de l'OCDE permettant la comparabilité entre les diverses sources sur la R&D et, de ce fait, la réalisation d'un panorama européen.

L'interrogation se limite à une trentaine de minutes pour le questionnaire dit simplifié, c'est-à-dire portant sur la partie non exhaustive enquêtée. Pour les autres, elle est plus lourde, notamment lorsque les entreprises exercent de la recherche dans plusieurs branches.

La diffusion est classique. Tous les ans, une note recherche présente les premiers résultats ; elle devrait d'ailleurs être publiée dans les prochaines semaines. En outre, un [dossier complet](#) est disponible sur le site du ministère sur lequel vous trouverez également des éléments sur les questionnaires et les méthodologies d'enquête.

**Jean-Marie GROSBRAS, Comité du label**

Vous indiquez qu'un seuil d'exhaustivité a été fixé. Je souhaiterais savoir comment sera calculée cette exhaustivité.

**Claude GISSOT, Sdes**

Le seuil est traditionnel. Nous avons fait un arbitrage entre la charge des entreprises et la qualité. La R&D est très concentrée : 75 % de l'effort de recherche est, en effet, assuré par 10 % des entreprises. L'idée est d'avoir un équilibre en interrogeant exhaustivement environ un millier d'entreprises. L'échantillon est, ensuite, constitué sur cette base. Nous ne tirons pas dans les sources entreprises. Nous utilisons des sources annexes pour récupérer des entreprises entrant dans le champ de l'enquête.

**Jean-Marie GROSBRAS, Comité du label**

J'ai, en effet, noté que le paragraphe base de sondage était assez laconique.

**Claude GISSOT, Sdes**

Nous tentons d'utiliser un certain nombre de ressources administratives – Crédit pour recherche, Oseo-Anvar, ANRT, etc. – pour avoir un champ le plus complet possible. Il est difficile, dans ces conditions, d'avoir une base exhaustive d'entreprises. Nous procédons donc à un arbitrage entre une méthode correcte et ce que nous pouvons mener en réalité pour obtenir une efficacité certaine dans la collecte. Sur les 10 000 entreprises que nous interrogeons, seules 6 000 font de la recherche. Si nous utilisions une base de sondage classique, nous aurions une perte très importante en terme d'efficacité de la collecte. Nous avons un seuil que nous essayons de faire varier en fonction de la charge.



**Bernard BOULENGIER, Président**

Nous vous remercions de ces explications. Dans le même esprit, la question de la charge sur les entreprises interrogées doit être étudiée. Vous avez indiqué que l'interrogation durerait une demi-heure et que des tests seraient menés. Il sera important de vérifier, à cette occasion, que les cas les plus complexes ne posent pas problème.

**Yvonick RENARD, Medef**

Il nous paraîtrait opportun que les nouveaux pôles de compétitivité, qui sont essentiellement des outils de recherche collective, soient incorporés dans cette base de sondage.

**Claude GISSOT, Sdes**

Nous le souhaitons également. Il faut, toutefois, que les listes effectives d'entreprises soient relevées dans les conventions en tant que pôle.

**Yvonick RENARD, Medef**

Les pôles pourraient être interrogés.

**Claude GISSOT, Sdes**

La question du suivi des pôles est aujourd'hui compliquée dans le sens où les pôles sont constitués de différentes entités – universités, entreprises, centres de recherche, CNRS. Un suivi sera organisé. La DIACT s'intéresse fortement à ce sujet. Je rappelle, par ailleurs, que la loi d'orientation de la recherche comporte d'autres éléments comme les PRES ou les conventions pour la recherche dans lesquels les entreprises peuvent également s'impliquer. Le panorama à aborder est donc complexe.

**Yves ROBIN, Sessi**

S'agissant des pôles de compétitivité, il faut savoir que se met en place un dispositif de suivi qui n'aura pas le caractère d'une opération statistique au sens où nous l'entendons. Il sera plutôt mené comme une collecte d'informations de nature administrative. Dans les contrats de pôle signés entre les préfets et l'autorité de gouvernance du pôle, sera prévue la transmission d'un certain nombre d'informations aux services de l'Etat. Les Drires collecteront l'information auprès des pôles, sachant qu'un certain nombre de dispositifs d'accompagnement dépendront de ces indicateurs. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas opté pour un dispositif statistique qui aurait posé problème dans certains cas. En effet, l'information peut parfois porter sur un nombre très restreint d'unités du pôle, voire sur un nombre inférieur au seuil du secret statistique. En revanche, ces données pourront être utilisées à des fins statistiques puisque au sein de la Direction générale des entreprises, le Sessi organise le dispositif de collecte. Nous veillerons donc à ce que ces informations soient mobilisables dans les meilleurs délais pour en tirer des informations aussi bien au niveau national qu'au niveau local, si possible de façon sectorielle même si cela sera difficile.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

**Autres projets d'enquête****a) Enquête « Recours aux services par l'industrie »****Bernard BOULENGIER, Président**

Une enquête de cette nature nous a été soumise lors de la première séance que nous co-présidions. Il me semble qu'elle avait été lancée de manière quelque peu précipitée à l'époque.



**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Le Sessi souhaite mener une enquête sur le recours aux services par l'industrie. Son objectif essentiel est de quantifier les achats de services par l'industrie dans un détail qui permette de les rapprocher au mieux de l'offre de services mesurée au travers des statistiques produites par le département des activités tertiaires de l'Insee. L'enquête permettra également de qualifier certaines caractéristiques de ces achats : sont-ils réguliers ? se font-ils à l'intérieur d'un groupe ?... Par ailleurs, tout au moins pour les tests qui sont en cours, nous avons souhaité introduire quelques questions (moins d'une demi-page) sur l'importance des services d'accompagnement de la production industrielle par les entreprises industrielles. Une analyse approfondie de ce sujet relèverait, toutefois, d'une enquête différente.

Le questionnaire fera quatre pages. Les premiers questionnaires du test par voie postale sont particulièrement bien remplis. Nous nous garderons, toutefois, d'en tirer des conclusions hâtives. Pour des raisons pratiques, le champ sera celui de l'EAE industrie, c'est-à-dire les entreprises de plus de 20 salariés ou celles de moins de 20 salariés et de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'échantillon comprendrait environ 7 000 entreprises avec un plan de sondage assez classique et un seuil d'exhaustivité. S'agissant de la difficulté de remplissage du questionnaire, des tests sont actuellement menés. Ainsi, l'information demandée sur le montant des achats peut être plus ou moins facile à mobiliser. De façon étonnante, ce questionnaire pourrait s'avérer plus compliqué à remplir pour les grandes entreprises que pour les petites. Nous avons donc inclus quelques grandes entreprises aux tests par entretiens. Le questionnement est assez proche de l'enquête précédente à laquelle M. Boulengier a fait référence et qui a eu lieu en 2000 sur l'année de constat 1999. Nous souhaitons, par ailleurs, une certaine complémentarité avec les informations mobilisées dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise ou des DADS.

Les demandes portent largement autour des thèmes de l'impact éventuel de ces achats de services sur les performances des entreprises. D'autres questions – relation durable, nombre de partenaires, etc. – renvoient à des problématiques que nous voyons émerger sur l'importance de rentrer dans des relations durables. Ces sujets intéressent notamment un certain nombre d'unités de la Direction générale des entreprises qui estiment que ce type de relation constitue un élément important de compétitivité des entreprises.

**Yvonick RENARD, Medef**

Il faut remercier le Sessi pour ce travail qui permettra de mieux comprendre l'externalisation ainsi que l'ouverture à la prestation de services par les entreprises industrielles. Je tiens à rappeler la suggestion d'une coopération entre le Sessi et la Banque de France. En effet, l'enquête Banque de France risque de s'avérer très lourde.

**Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Votre suggestion est bien notée. Notre travail sur la nomenclature a constitué à concilier une nomenclature compréhensible par les acheteurs et les offreurs. Nous rajouterons un élément de complexité en tentant de trouver le meilleur arbitrage possible.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

**b) Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007****Renan DUTHION, Rapporteur**

Cette enquête fournira un inventaire quantitatif détaillé des matières premières et des produits agricoles incorporés dans les aliments composés et les aliments d'allaitement. Elle a notamment permis, au cours des dernières années, d'observer l'importance croissante des céréales et des tourteaux dans les rations alimentaires des animaux de ferme, offrant, par exemple, des éléments d'appréciation sur la dépendance extérieure de la France en matière d'utilisation de tourteaux de soja ou la sensibilité à l'évolution des prix

des différents types de matières premières. Ces informations sont utilisées pour l'élaboration des bilans d'approvisionnement alimentaire transmis à Eurostat. Elles constituent également un complément précieux aux enquêtes de branche déléguées, dans ce domaine, aux organisations professionnelles qui fournissent un éclairage sur la production d'aliments composés, mais ne comprennent aucune information sur les matières premières utilisées pour leur fabrication. Les organisations professionnelles concernées et le ministère de l'Agriculture et de la pêche ont marqué leur intérêt pour le maintien du caractère régulier de cette opération triennale.

Cette enquête est réalisée par voie postale, de manière exhaustive auprès de l'ensemble des établissements produisant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés, soit environ 270 unités couvrant 99 % de la production totale. L'enquête devrait être menée au premier semestre 2007. Le questionnaire de l'enquête précédente sera révisé en concertation avec les professionnels et le ministère de l'Agriculture. Les résultats seront diffusés au travers d'un quatre pages qui devrait être disponible au second semestre 2007 et d'un document plus complet, quantitatif, intitulé *Chiffres et données*. Les premiers résultats seront transmis à l'ensemble des répondants à cette enquête.

**Maurice DELAPORTE, Président**

Cette enquête participe de l'amélioration de la traçabilité dans l'alimentation animale, ce dont nous pouvons nous réjouir.

**Jean-Marie GROSBAS, Comité du label**

Comment justifier que l'interrogation puisse durer deux heures ?

Quel est le taux de participation à la dernière enquête ?

**Renan DUTHION, Rapporteur**

Le taux de réponse de la dernière opération s'est établi à 99 %. Nous n'avons compté que trois non-répondants. Cet excellent taux de réponse montre l'intérêt des établissements interrogés malgré la longueur de l'interrogation.

L'enquête vise à détailler toute une série de matières premières, ce qui, pour certains établissements très importants, suppose des recherches spécifiques. L'interrogation peut ainsi durer deux heures. En règle générale, elle se passe dans de très bonnes conditions.

*La formation émet un [avis d'opportunité favorable](#) au projet d'enquête.*

**Maurice DELAPORTE, Président**

Tous les avis d'opportunité proposés ont été adoptés. Nous sommes en train de clore la partie examen des avant-projets de programmes statistiques 2007. Nous n'avons, cependant, pas répondu à Monsieur Euriat.

**Jean-Marie GROSBAS, Comité du label**

Compte tenu de l'abondance de la matière et des calendriers des enquêtes et du Comité du label, je vous invite à équilibrer la charge, sachant que le calendrier du deuxième semestre sera disponible dans les jours à venir sur le site.

## IV. Contexte européen de la statistique énergétique

### Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie

Vous trouverez des éléments de contexte sur l'activité statistique de l'Observatoire de l'énergie dans la [fiche](#) que j'ai préparée pour cet exposé et dans les [avant-projets de programmes statistiques 2007](#).

L'Observatoire de l'énergie et le Sessi sont les correspondants nationaux de nombreux organismes internationaux en matière de statistiques énergétiques (Agence internationale de l'énergie, Commission européenne avec sa direction transports environnement ou DG Tren, Eurostat, Onu, Conseil mondial de l'énergie, etc.). A ce titre, ils répondent à de nombreux questionnaires qui couvrent des thèmes très variés – efficacité énergétique, ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, flux de matières, production, consommation – ainsi qu'à des questionnaires visant à alimenter les indicateurs structurels d'Eurostat. L'Observatoire participe, par ailleurs, activement à des travaux internationaux et à des *task forces* : groupe des experts économistes de l'énergie de la DG Tren, *city group* d'Oslo, *energy statistic working group* de l'AIE, comité des statistiques de l'énergie d'Eurostat.

Depuis le début des années 2000, le thème de l'énergie est revenu sur le devant de la scène européenne sous diverses approches : sécurité des approvisionnements, ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, environnement. Règlements et directives ont ainsi foisonné :

- règlement relatif à la surveillance communautaire des importations de houille originaire de pays tiers et règlement équivalent pour le pétrole ;
- règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises dans le cadre duquel le Sessi répond à un questionnaire administré par Eurostat avec des obligations annuelles et biennales ;
- directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité ;
- directive concernant la promotion de la cogénération, c'est-à-dire la production combinée d'électricité et de chaleur, sur la base de la demande de chaleur utile dans le marché intérieur de l'énergie ; celle-ci comporte des éléments assez complexes et l'Observatoire de l'énergie réfléchit actuellement à la meilleure façon d'adapter de façon marginale le questionnaire de l'enquête de branche Production d'électricité, non pas pour répondre directement à la directive mais pour disposer d'outils lui permettant de faire des estimations suffisamment fiables pour les besoins de la directive ;
- directive concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et directive équivalente pour le marché du gaz.

Différentes directives sur ces marchés se sont empilées. Pour le suivi du coût de l'ouverture des marchés, Eurostat, avec la DG Tren, a mis en place un questionnaire comportant une série d'indicateurs permettant d'apprécier le degré d'ouverture des différents marchés nationaux.

S'agissant des nouveautés, il faut noter le projet de règlement concernant les statistiques de l'énergie qui a été présenté au Comité du programme statistique (CPS) les 18 et 19 mai dernier. Ce projet ne fait que rendre obligatoire un dispositif de collecte mensuelle et annuelle déjà mise en place par Eurostat auprès des Etats membres et donc réalisé par l'Observatoire de l'énergie, sur la base d'un *gentlemen agreement*. Ce même questionnaire était adressé à l'Agence internationale de l'énergie à laquelle la France a adhéré par traité, ce dernier impliquant une réponse obligatoire. En terme de charge statistique, cette directive ne représentera donc pas, *a priori*, un alourdissement notable pour l'Observatoire de l'énergie. Néanmoins, nous avons émis un certain nombre de remarques qui ont été présentées au CPS les 18 et 19 mai et qui ne devraient pas poser de difficulté à Eurostat.

Une directive sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et au service énergétique a, par ailleurs, été promulguée le 5 avril 2006. Nous sommes donc encore dans l'expectative. Cette directive comporte trois rapports échelonnés sur les années 2007, 2011 et 2004 avec des volets statistiques. Nous ne savons pas encore très bien ce qui est demandé sur le plan statistique et à qui cela sera demandé. Nous pouvons, toutefois, espérer une certaine coordination avec le projet de règlement dont je viens de parler, notamment pour des questions de lisibilité.

Une directive sur les prix de l'électricité et du gaz auprès des consommateurs finals est également en cours d'élaboration. Il existait déjà une telle directive datant de 1990 ; elle était adaptée au marché de l'électricité et du gaz de l'époque, avec des tarifs réglementés. Ce n'est presque plus le cas aujourd'hui en Europe, sauf en France et en Espagne. Le dispositif de collecte qui raisonnait selon cette logique n'est donc plus adapté. Il convenait donc d'adopter une nouvelle approche statistique basée sur les facturations émises par les opérateurs électriciens et gaziers. Elle fait l'objet d'une *task force* à laquelle l'Observatoire de l'énergie a participé et d'un test réalisé en 2005 sur l'ensemble des Etats membres. Il a semblé à l'Observatoire qu'une forte demande s'exprimait au niveau national vis-à-vis de la connaissance des prix de l'électricité et du gaz pratiqués auprès des industriels. Nous espérons que la directive sera promulguée le plus rapidement possible, c'est-à-dire en 2007. Dans l'attente, nous poursuivons le test à un rythme semestriel sur la base du volontariat. Les résultats sont en cours d'exploitation.

Enfin, s'agissant des derniers développements extra-européens, il faut citer une initiative prise conjointement par l'Agence internationale de l'énergie et Eurostat, la *Joint Oil Data Initiative*, un questionnaire conjoint sur les statistiques pétrolières. Il s'agit d'une collecte mensuelle du niveau des stocks, de la production et de la consommation de pétrole à un niveau mondial. Son but est de mettre à la disposition du grand public une base de données statistiques mondiale éclatée par pays présentant, avec deux mois de retard, un bilan complet emplois / ressources du pétrole. Nous pouvons considérer que cette opération remporte un certain succès puisque le taux de réponse avoisine les 95 % en termes de production et de consommation.

**Maurice DELAPORTE, Président**

Merci de cet éclairage. De nombreux changements sont effectivement survenus dans le monde de l'énergie. Les besoins en informations statistiques nouveaux ne sont donc pas surprenants.

**Bernard BOULENGIER, Président**

Je souhaiterais, à mon tour, remercier Monsieur Meuric. L'énergie est l'un des trois piliers de cette formation.

**Yvonick RENARD, Medef**

Les progrès qui seront réalisés dans la publication de l'indice des prix seront tout à fait déterminants sur le marché, même intérieur.

**Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie**

Sur les indices de prix, l'Observatoire de l'énergie travaille en étroite collaboration avec l'Insee et sa division prix de vente industriels.

## V. Projets d'avis de la formation

*Les participants débattent du [projet d'avis](#) de la formation.*

## Conclusion

**Bernard BOULENGIER, Président**

Nous avons tenu notre horaire. De nombreux sujets ont été examinés. Grâce à l'esprit de synthèse de nos rapporteurs, nous avons pu à la fois examiner l'intégralité de notre ordre du jour et en discuter. Je vous en remercie.

**Maurice DELAPORTE, Président**

Merci à tous.

## Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 21 septembre 2006 ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

---

### DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- [Avis sur les programmes statistiques 2006 et sur les programmes à moyen terme 2004-2008](#)
- [Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
- [Quatrième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires](#)
- [Statistiques de l'énergie : contexte européen et international](#)

## Avis d'opportunité

- Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006.....31
- Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement .....32
- Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie .....33
- Enquête communautaire sur l'innovation .....34
- Enquête sur les technologies de l'information et de la communication .....35
- Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels .....36
- Enquête « Recours aux services par l'industrie » .....37
- Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (MPAA).....38

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 200/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### « Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »

Programme : 2007

Emetteurs : Sessi, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

L'enquête « Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux (non organiques) d'établissements industriels (y compris industries agroalimentaires) en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, et par secteur d'activité.

L'enquête permettra à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Ce règlement demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Tous les secteurs industriels sont concernés.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Les données sur les déchets dangereux seront obtenues par l'exploitation des déclarations annuelles aux Drire. L'enquête thématique ne concernera que les déchets non dangereux. Elle portera sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millions de tonnes. Quelques informations sur la destination des déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen, sur la quasi-totalité du champ de l'industrie.

Les unités enquêtées par voie postale, début 2007, sont les établissements (soit, selon le règlement européen, l'unité locale) de plus de 10 salariés. La taille d'échantillon envisagée est d'environ 12 000 établissements, dont 1 000 au moins dans le secteur des IAA.

Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

Une diffusion des résultats aura lieu sur le site <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>. Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés. Une publication du type « 4 pages » du Sessi sera réalisée, en prenant aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 201/D130

### AVIS D'OPPORTUNITÉ

#### **Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement**

Programme : 2007-2012  
Emetteurs : Sessi, Scees

L'enquête annuelle sur les études et les investissements pour protéger l'environnement a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

Tous les trois ans, cette enquête est étendue aux dépenses courantes pour protéger l'environnement. L'intitulé devient alors « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ».

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003 (Antipol soumis au SBS). La disponibilité d'informations détaillées, notamment régionales, est utile aux services concernés du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, du ministère chargé de la recherche et du ministère de l'Écologie et du développement durable pour la conduite de la politique industrielle, en particulier pour le développement industriel durable. Le ministère chargé de l'agriculture, l'Ademe et l'Ifen sont également très utilisateurs. Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel.

L'enquête couvre les dépenses suivantes : Etudes pour protéger l'environnement par domaine, investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement par nature et domaine, investissements matériels partiellement dédiés à la protection de l'environnement ; Dépenses courantes pour protéger l'environnement (dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement, paiement de diverses redevances, cotisations et taxes, management environnemental, frais internes ; nombre de personnes affectées à la protection de l'environnement.

L'enquête portera sur un échantillon de 12 000 établissements. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie, ...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 10 à 100 salariés. La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Le comité de concertation comprend des représentants du Sessi et Scees, des représentants de la Direction générale des entreprises, des représentants de l'IFEN, des membres du SFIC et la FIM, des représentants de RTE et de La Lyonnaise des Eaux

Au Sessi, les tableaux sont mis à disposition sur internet. Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur (n°176, mars 2006 pour le dernier). Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.



Paris, le 21 juillet 2006 - n° 202/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

Programme : 2007-2012

Emetteurs : Sessi, Scees

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif de l'enquête est de mesurer les consommations d'énergie, la facture énergétique et les prix. Elle permet de répondre au Règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises, aux demandes du Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières) et d'organismes d'études notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (Ceren).

Les principaux thèmes abordés sont la consommation, en volume et en valeur, selon les différentes formes d'énergie : charbon, coke, coke de pétrole, gaz de réseau, butane propane, fioul lourd, fioul domestique, vapeur, électricité, ainsi que les énergies renouvelables.

Les unités enquêtées sont les établissements ayant une activité industrielle et un effectif employé moyen de plus de 20 personnes. Le Scees enquête les établissements de 10 salariés et plus, ou consommant 1 000 TEP et plus des secteurs relevant de la division 15 de la NAF (sauf 15.1F et 15.8Bà D), ainsi que du 20.1A (sciage et rabotage du bois) : 1 200 établissements « gros consommateurs » sont interrogés exhaustivement tous les ans, les établissements petits et moyens consommateurs sont interrogés tous les quatre ans par sondage. Pour le Sessi, un échantillon de 12 000 établissements est envisagé, afin d'avoir une meilleure précision au niveau de la NACE 4 chiffres, ainsi que des estimations plus fines au niveau régional.

La collecte se déroule au premier semestre de l'année N+1 pour les consommations de l'année N. Elle est réalisée par le Sessi et le Scees.

Pour le Sessi, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Pour plus de la moitié des unités interrogées, il n'y a que deux pages à renseigner. Les factures de consommation étant disponibles dans les établissements, le calcul d'une consommation annuelle est possible et intéressant notamment pour le suivi des coûts de l'unité ; la charge de réponse est donc limitée.

Le comité de concertation se réunit tous les ans. Outre les deux services producteurs, il est composé de partenaires du domaine industriel et énergétique du secteur public et privé (la Fédération des Industries Mécaniques, le Syndicat français de l'Industrie Cimentière, EDF, GDF, le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie, l'Insee, l'Observatoire de l'Energie, la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, la Drire Ile-de-France...).

Au Sessi, les résultats sont disponibles sur Internet. Tous les ans, une publication Agreste Chiffres et Données du Scees détaille les résultats de l'enquête. Une mise sur le site Agreste de cette publication est envisagée dès l'année prochaine.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006  
(n° 199/D130 du 21 juillet 2006)

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 203/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête communautaire sur l'innovation (CIS2006)

Programme : 2007

Emetteurs : Sessi, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi

L'enquête communautaire sur l'innovation a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises et sur certains aspects particuliers du processus d'innovation.

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation. Ce règlement prévoit la fourniture d'informations complètes tous les quatre ans, avec un point intermédiaire plus restreint tous les deux ans. De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont : la fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés) ; le degré de l'innovation (part en chiffre d'affaires 2006 des innovations de produits introduites entre 2004 et 2006, suivant le degré de nouveauté). Par ailleurs, des questions sur les innovations de « marketing », d'organisation et sur la gestion des connaissances, tirées des modules expérimentaux optionnels définis au niveau européen seront introduites, pour préparer les évolutions du système d'observation induites par la nouvelle version du manuel d'Oslo.

L'unité de collecte sera l'entreprise. Le champ couvrira au moins les entreprises de plus de 50 salariés de l'industrie (y compris industries agroalimentaires) ; l'extension aux entreprises de 20 à 49 salariés sera étudiée, notamment en fonction de l'analyse des résultats de l'enquête CIS4, mais aussi en prenant en compte les contraintes de charge de travail en 2007. L'échantillon comprendra environ 5 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en termes de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

La collecte devrait démarrer en septembre 2007 et s'achever début 2008. Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés sera mis en place au quatrième trimestre 2006.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen. Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006  
(n° 199/D130 du 21 juillet 2006)

Paris, le 26 juin 2006 - n° 154/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)

-----

Programme : 2006-2009

Emetteurs : Insee, Sessi, SESP, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee

L'enquête *Technologies de l'information et de la communication (TIC)* a été examinée par la formation « Transports, tourisme » le 6 avril, la formation « Commerce, services » le 3 mai, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » le 18 mai, la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 23 mai et la formation « Urbanisme, équipement, logement » le 30 mai 2006.

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

L'enquête correspond à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis

Les thèmes abordés sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; les obstacles et l'impact de cette diffusion. Chaque année, un de ces thèmes, déterminé par le règlement européen annuel d'application du règlement cadre, fera l'objet d'un développement particulier. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

L'enquête sera réalisée par voie postale auprès de 15 000 entreprises des secteurs de l'Industrie, IAA, énergie (4 500), de la construction, transports (2 500); du commerce (3 300), des services aux entreprises et aux particuliers (4 200) et des services financiers (500). Elle sera lancée en fin d'année sur les résultats de cette même année.

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1). Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à ce dispositif d'enquêtes.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006  
(n° 199/D130 du 21 juillet 2006)

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 204/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### **Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels**

Programme : 2007-2012

Emetteur : Direction de l'évaluation et de la prospective - Sous-direction des études statistiques

L'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

L'enquête est liée au règlement européen 753/2004. La demande émane également du ministère chargé de la recherche, de l'Insee, du Sessi, des laboratoires universitaires, des organismes internationaux.

Les principaux thèmes abordés sont les dépenses de recherche, les effectifs et les financements selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation. Sur plus de 14 000 entreprises susceptibles de faire de la recherche, les plus importantes sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué sur les autres ; environ 10 000 questionnaires sont envoyés par voie postale en février. Le champ porte sur tous les secteurs (la couverture de la recherche dans les services doit être améliorée) et toutes les tailles d'entreprises.

Le comité de concertation se réunit au moins une fois par an, il est composé, en plus de la DEP, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, du Sessi, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Note recherche, dossier DEP, tous deux accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>. Les entreprises enquêtées sont destinataires d'un retour personnalisé. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 205/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Recours aux services par l'industrie »

Programme : 2007

Emetteur : Sessi

L'enquête « Recours aux services par l'industrie » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

Les objectifs de l'enquête sont de quantifier les achats de services par les entreprises industrielles et de qualifier les relations avec les prestataires. Ce domaine est assez mal suivi par les sources régulières or l'impact de ses relations sur l'efficacité de l'entreprise est réel, et la qualité des prestations et de la relation avec le prestataire influent les performances de l'entreprise. Mieux connaître cet aspect de l'activité des entreprises industrielles est donc un enjeu, en particulier pour la Direction générale des entreprises, pour remplir son rôle d'appui au développement des entreprises industrielles. L'enquête sera complémentaire des sources déjà disponibles sur ce thème, et en particulier de l'enquête annuelle d'entreprise et des DADS (déclarations annuelles de données sociales).

Les thèmes abordés sont les dépenses d'achats de service par l'entreprise ; la qualification des relations (nombre de prestataires, durabilité de la relation, existence de services combinés, relation au sein du groupe ou en dehors, niveau d'autonomie de l'entreprise dans le choix de ses prestataires, etc.), moyens en personnel mobilisé pour suivre les contrats passés ; le tertiaire d'entreprise (effectifs et nature des emplois chargés de réaliser des services en interne)..

Le champ de l'enquête sera celui de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie, à savoir les entreprises de « l'industrie manufacturière » de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'objectif est de disposer d'environ 5 000 questionnaires exploitables, ce qui nécessite un échantillon d'environ 6 500 à 7 000 entreprises. Les plus grandes seront interrogées exhaustivement, les plus petites par sondage. Le seuil d'exhaustivité sera fixé probablement à 250 salariés.

La collecte de cette enquête ponctuelle sera réalisée à l'automne 2006. Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages. L'enquête portera sur l'exercice comptable clos en 2005 (même concept que celui retenu dans l'EAE Industrie) et sera conçue de façon que ses résultats soient comparables avec la première enquête de cette nature, réalisée en 2000.

La structure de concertation comprend des représentants des entreprises de services prestataires et des entreprises industrielles interrogées, ainsi que des spécialistes, statisticiens ou universitaires, du domaine étudié. Des représentants des principales organisations professionnelles de l'industrie ont également été associés à la préparation de cette enquête.

Les principales données issues de l'enquête seront publiées avant l'été 2007 sur le site Internet du Sessi, et feront l'objet d'un ou plusieurs « 4 Pages » dans le courant 2007. Un groupe de travail pluridisciplinaire sera mis en place pour exploiter l'enquête de façon à présenter les différentes études dans le cadre d'un séminaire, probablement début 2008.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006  
(n° 199/D130 du 21 juillet 2006)

Paris, le 21 juillet 2006 - n° 206/D130

### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

## **Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)**

Programme : 2007

Emetteur : Scees

L'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA) a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif principal de l'enquête est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés pour certains produits agricoles dans ce secteur agroalimentaire peut ainsi être mesurée. Les informations collectées servent également à répondre aux demandes d'Eurostat et à caler un modèle annuel utilisé par le Scees pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels. L'enquête permet de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées et complète ainsi l'enquête de branche réalisée par les organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

La demande émane des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et de leurs organisations professionnelles, des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations, de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les thèmes abordés sont : les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits ; les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits ; la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...).

Tous les établissements relevant du code d'activités 157A « Fabrication d'aliments pour animaux » et fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an sont enquêtés, soit 270 établissements représentant près de 99 % de la production totale. La liste est fournie par le Syndicat national des industriels de la nutrition animale (Snia) et la Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale (Syncopac). Elle est complétée et mise à jour par appariement avec SIRENE.

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2007 par voie postale par le Scees. Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. La dernière enquête a été mise en œuvre en 2004 sur l'année de constat 2003.

Le questionnaire 2003 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des professions concernées. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

Les résultats seront publiés dans « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2007. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants de l'enquête au second semestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

*CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE*

*Compte rendu de la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006  
(n° 199/D130 du 21 juillet 2006)*